PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet de territoire pour la gestion de l'eau Sèvre Niortaise – Mignon

Commission d'évaluation et de surveillance

12 octobre 2021

Direction
départementale
des territoires

11/10/2021

Ordre du jour prévisionnel

- Introduction par M. le préfet des Deux-Sèvres

I. Le contrat territorial de gestion quantitative Sèvre Niortaise et Mignon 2019-2021 (CTGQ) : état d'avancement (octobre 2021) et préparation du renouvellement

II. Volet technique du bilan du CTGQ (octobre 2021): focus sur quelques réalisations et avancement des actions, dont les engagements collectifs et individuels

III. Volet financier du bilan du CTGQ (octobre 2021)

IV. Bilan évaluatif (octobre 2021)

Le CTGQ Sèvre Niortaise Mignon : un des éléments de mise en œuvre du projet de territoire pour la gestion de l'eau

- Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans le bassin Sèvre Niortaise – Mignon est basé :
  - sur le protocole d'accord pour une agriculture durable du 18 décembre 2018,
  - ainsi que sur le CTGQ, signé le 10 juillet 2019, pour trois ans (échéance au 10 juillet 2022) et son avenant d'octobre 2020.

- La commission d'évaluation et de surveillance est l'instance de gouvernance du PTGE ainsi que le comité de pilotage du CTGQ : elle permet notamment de faire régulièrement le point sur les actions réalisées, en cours ou prévues par les différents acteurs du PTGE

- Elle est chargée de suivre l'application des dispositions du protocole d'accord, des autorisations délivrées, des mesures mises en œuvre (engagements collectifs et individuels, actions en faveur de la biodiversité, pratiques culturales, …) ainsi de d'analyser les résultats de l'observatoire, notamment en lien avec l'évolution de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable

I. Le CTGQ Sèvre Niortaise Mignon 2019-2021 : enjeux et actions

- Un outil au service de la gestion quantitative de la ressource: le CTGQ et ses 5 enjeux

A) Faire évoluer les pratiques agricoles et culturales (réduction PPP, réduction des prélèvements d'eau à l'étiage, amélioration efficience de l'irrigation, systèmes de cultures vs conditions pédo-climatiques, formation accrue des exploitants)

B) Mettre en œuvre d'actions en fav. de la biodiversité aquatique/terrestre (Schéma Directeur)

C) Construire des réserves de substitution

D) Mettre en place les actions de suivi et de contrôle (observatoire)

E) Piloter, porter, animer le contrat et concerter les acteurs du territoire

… déclinés en actions/indicateurs de suivi/objectif de résultats

- Des actions aux délais de mise en œuvre variables : immédiate, maintien, 1 an etc.

I. Le CTGQ Sèvre Niortaise Mignon 2019-2021 : territoire et phasage

- L'exécution du CTGQ suit un phasage similaire à celui de la construction des réserves de substitution:

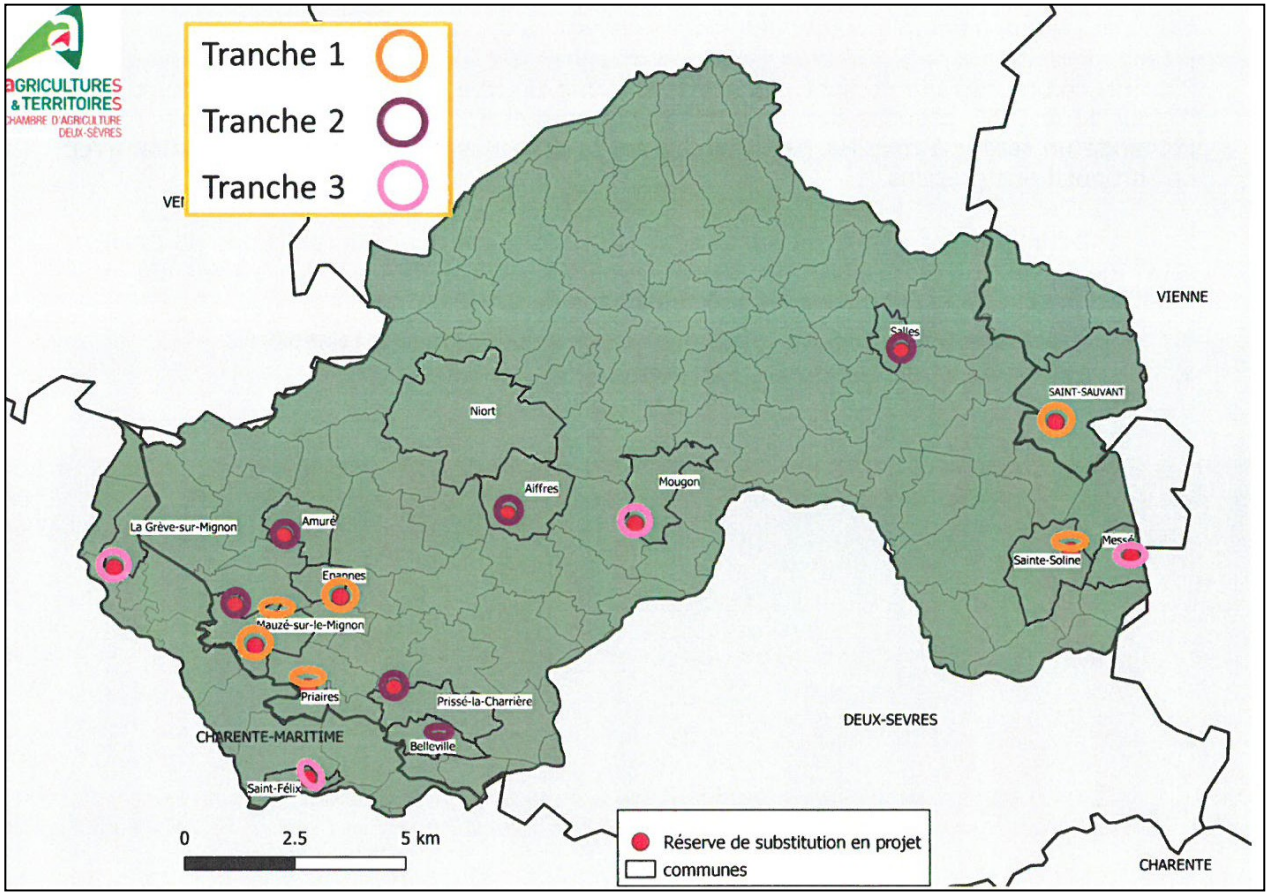

T1 = 62 exploitants concernés., T2 = environ 90, T3= environ 50

I. Le CTGQ Sèvre Niortaise Mignon : proposition de calendrier pour les bilans

- **12/10/21** : un premier bilan technique et financier (qui sera précisé pendant les mois qui viennent), présenté pour information à la CES ;

- **Février 2022** : un premier bilan évaluatif (cf. art. 5 du CTGQ), présenté en CES pour recueil d'observations et avis ; cela permettra aux membres de la CES de proposer les ajustements à apporter à la stratégie et à la feuille de route du CTGQ ;

- **Juillet 2022** : présentation pour validation du projet de renouvellement du CTGQ (dont stratégie et feuille de route) tenant compte du bilan évaluatif ;

- **Octobre 2022** : Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui devra statuer sur le renouvellement du CTGQ.

- **II. Volet technique du bilan évaluatif : focus sur quelques réalisations et avancement des actions**

- En préambule : des avancées significatives sur une majorité d'actions, avec toutefois certaines actions en retard, compte-tenu de plusieurs freins :

  » Crise sanitaire liée à la COVID-19 : plusieurs animations techniques collectives ont été repoussées

  » Relance nécessaire de l'animation territoriale : lien à conforter avec les animateurs de contrats territoriaux de milieux aquatiques (CTMA)

  » Besoin de promouvoir des démarches via les filières : par exemple la certification

  » Des jeunes installés au projet professionnel en esquisse : proposition d'engagements provisoires, révisables au bout d'un an

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 1

Faire évoluer les pratiques agricoles et culturales dans le bassin versant

Action	Objectif	*Réalisations au 01/09/2021*	*% achèvement**
Diagnostic d'exploitation	Environ 200 diags + engagements individuels	T1: 42 diags et 40 engagmts sur 62 T2: en cours	68%

Rappel:

- **Diagnostic** = description, volet économique, assolement/rotation/itinéraire technique, Fertilisation, PPP, risques et maîtrise des pollutions

- Engagement individuel = actions en faveur de la diminution de l'utilisation des PPP, Pratiques culturales et biodiversité

* À considérer au regard des facteurs potentiels de frein au plan d'action (diapositive 7)

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

- En parallèle des engagements individuels, la profession s'investit dans des engagements collectifs:

Faire évoluer les pratiques agricoles et culturales dans le BV

Conversion de 20% min. des irrigants en AB

Actions en agriculture de conservation des sols, allongement des rotations etc.

Objectif de diminution des IFT de 50% d'ici 2025

Conversion de 20% min. des irrigants en HVE niveau 3

Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 1

Faire évoluer les pratiques agricoles et culturales dans le bassin versant

Action	**Objectif**	*Réalisations au 01/09/2021*	*Commentaire ou % achèvement**
Formation des agriculteurs	20 sessions (3 formations/agri)	1 session, 10 agriculteurs formés	Objectif de formation des 22 agri. rattachés à SEV 17 et 14 fin 2021- déb 2022
Réduction de l'utilisation des PPP	Accompagner 40 irrigants	3 exploitants en diminution de l'IFT, les autres réalisent des corridors écologiques	Journées techniques à prévoir, fléchage suite aux diags, dév. de filières
Diversification des cultures irrig./allongements des rotations	30 irrigants en 3 ans	T1: 32 exploitations en allongement des rotations, 17 en diversif.	100% allong. 57% diversif

* À considérer au regard des facteurs potentiels de frein au plan d'action (diapositive 7)

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 2

Mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité aquatique/terr.

Action	**Objectif**	*Réalisations*	*% achèvement**
Plantation de haies	30 km minimum	T1: 15 km environ (préciser Ste Soline) + 5 exploitations qui maintiennent le maillage existant	50%
Réalisation de bandes fleuries/jachères	200 ha de jachère mellifère	T1: 43,1 ha	32%
Mise en place de bandes enherbées	80 km de BE ou 40 ha avec largeur moyenne de 5 m	12, 31km	15%
MAEC Biodiversité (TO « Herbe » et « Couver »)	500 ha de surface engagée	T1: 7 exploitations, surface à déterminer	?

* À considérer au regard des facteurs potentiels de frein au plan d'action (diapositive 7)

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 3

Construire les réserves de substitution

n° de la réserve	commune	tranche prévisionnelle de travaux (CES du 10 mai 2019)	dates prévisionnelles des travaux (octobre 2021)
réserves dont le volume est inchangé, suite à la décision du TA du 27 mai 2021			
SEV17	MAUZE	1	en cours
SEV14	SAINT SAUVANT	1	sept.-22
SEV15	SAINTE SOLINE	1	sept.-22
SEV16	SALLES	2	
SEV21	PRISSE	2	
SEV23	AIFFRES	2	
SEV26	MOUGON	3	
réserves dont le volume doit être réduit suite à la décision du TA du 27 mai 2021			
SEV2	PRIAIRES (Val du Mignon)	1	en attente du jugement
SEV10	MAUZE-SUR-LE-MIGNON	1	
SEV5	EPANNES	1	
SEV7	AMURE – LE BOURDET	2	
SEV30	MAUZE-SUR-LE-MIGNON	2	
SEV12	BELLEVILLE (Plaine d'Argenson)	2	
SEV4	LA GREVE-SUR-MIGNON	3	
SEV24	MESSE	3	
SEV9	SAINT-FELIX	3	

	travaux en cours
	travaux programmés
	travaux à programmer

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Suites de la décision du Tribunal administratif de Poitiers du 27 mai 2021 :

➔ préparation d'un arrêté portant prescriptions complémentaires

1. **Le projet de 16 réserves de substitution est autorisé**, au titre du code de l'environnement, **par l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 et avec les prescriptions complémentaires de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020** ;
2. **La réduction des volumes de stockage de 9 réserves** nécessite, suivant la **décision du TA du 27 mai 2021**, un arrêté préfectoral complémentaire, qui doit être communiqué au TA par les préfets sous 10 mois ;
3. La méthodologie d'élaboration de ce deuxième arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires est identique à celle mise en œuvre en 2020 ;

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Suites de la décision du Tribunal administratif de Poitiers du 27 mai 2021 :

→ préparation d'un arrêté portant prescriptions complémentaires

1. **Modélisation** des incidences du nouveau projet (hydrogéologiques) par un prestataire missionné par la Société coopérative de l'eau et comparaison avec la situation de référence et le projet autorisé ;
2. Élaboration d'un « ***porter-à-connaissance*** » par la Société coopérative de l'eau et dépôt auprès du service instructeur coordonnateur (DDT79) pour instruction (4 mois max.) ;
3. **Consultation** d'organismes et de services pour avis sur le dossier (45 jours) ;
4. **Participation** du public par voie électronique sur un projet d'arrêté (30 jours) ;
5. Présentation, pour **avis**, du projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires à la commission d'évaluation et de surveillance ;
6. Arrêté préfectoral :
   - **Signature** et communication au TA de Poitiers ;
   - **Publication** simultanée de l'arrêté préfectoral sur le site internet de l'État, avec les contributions reçues et les motifs de la décision ;

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 4

Mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité aquatique/terr.

Action	**Objectif**	*Réalisations*	*Et après?*
Schéma directeur: mesures en faveur de la biodiversité	Accompagnement des irrigants	Cartes d'orientations et d'enjeux réalisées pour Epannes, Priaires, Mauzé, St Sauvant et Ste Soline	⇒ Quelques demandes d'ajustements via CST du 03/09 ⇒ Des données en cours d'ajustement (ex: GODS, cours d'eau) ⇒ Réunions concernant les communes périphériques prévues à l'automne 2021 (*25)

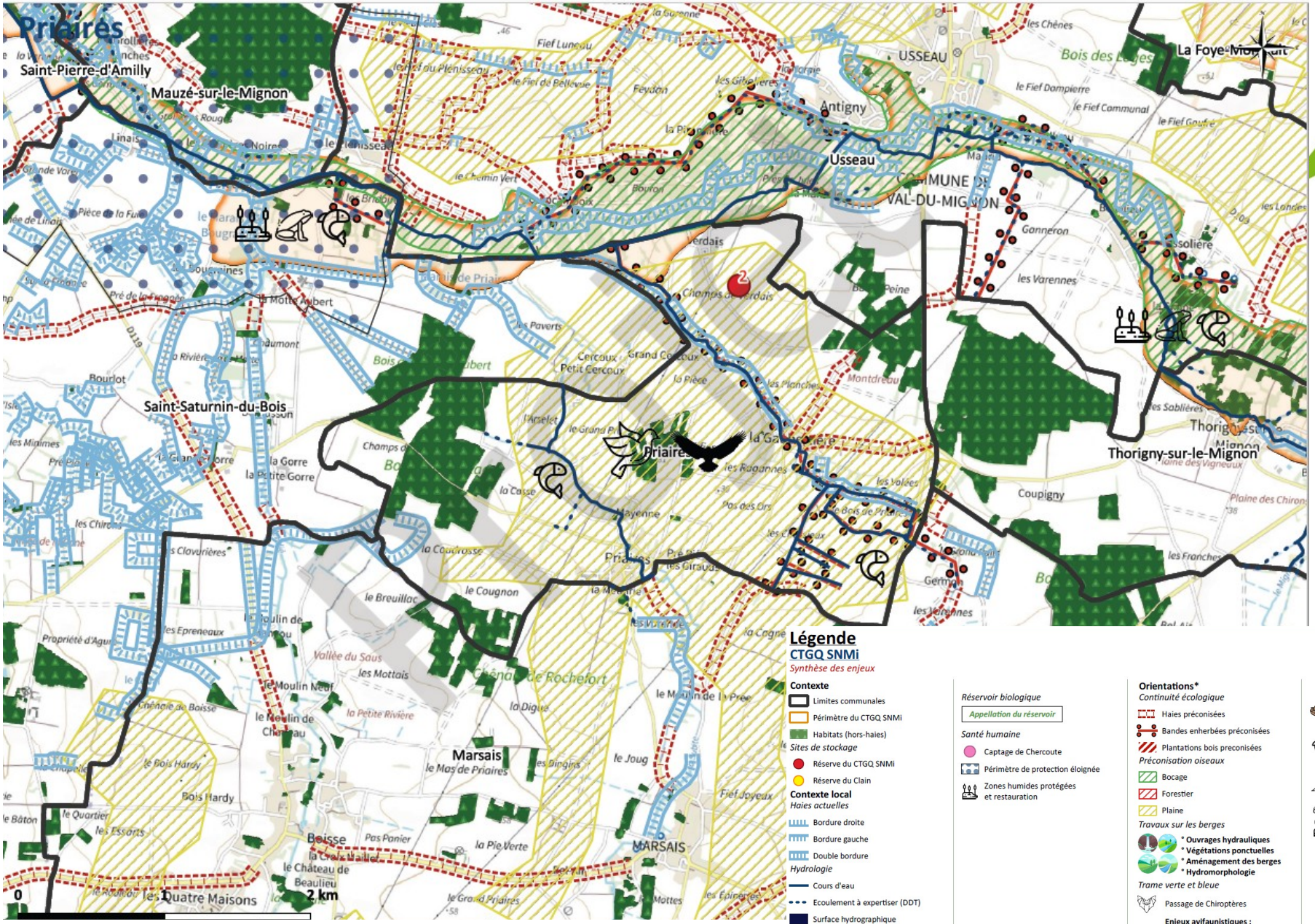

Exemple de carte de préconisations, commune de Val du Mignon (Priaires)

Légende

CTGQ SNMi

Synthèse des enjeux

Contexte

- Limites communales
- Périmètre du CTGQ SNMi
- Habitats (hors-haies)

Sites de stockage

- Réserve du CTGQ SNMi
- Réserve du Clain

Contexte local

Haies actuelles

- Bordure droite
- Bordure gauche
- Double bordure

Hydrologie

- Cours d'eau
- Ecoulement à expertiser (DDT)
- Surface hydrographique

Bandes enherbées

- Bandes enherbées de 10 m
- Bandes enherbées de 5 m

Zones Natura 2000

- ZPS et SIC

Zones d'infiltration

- Zones d'infiltration
- Gouffres et dolines

Réservoir biologique

- *Appellation du réservoir*

Santé humaine

- Captage de Chercoute
- Périmètre de protection éloignée
- Zones humides protégées et restauration

Orientations*

Continuité écologique

- Haies préconisées
- Bandes enherbées préconisées
- Plantations bois preconisées

Préconisation oiseaux

- Bocage
- Forestier
- Plaine

Travaux sur les berges

- * Ouvrages hydrauliques
- * Végétations ponctuelles
- * Aménagement des berges
- * Hydromorphologie

Trame verte et bleue

- Passage de Chiroptères

Enjeux avifaunistiques :

- Plaine :
  Enjeu fort : Oedicnème criard
  Enjeu modéré : Vanneau huppé
- Boisement :
  Enjeu modéré : Engoulevent d'Europe
- Oiseau de proies :
  Enjeu majeur : Busard cendré
  Enjeu fort : Busard St Martin, Busard des roseaux et Hibou des marais

- ZICO

Enjeux des milieux aquatiques :
Salmonicole et cyprinicole : Carpe, truite, brochet et bouvière

- Vison d'Europe
- Amphibiens
- Roselière

* voir note explicative du Schéma Directeur

Sources : DDT79©, IIBSN©, IGN©, DRAAF79©, coop de l'eau 79©, Démarche Re-Sources, CTMA, INPN©, GODS©, LPO86©, artistes divers Flaticon™

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

→ **traduction concrète des orientations du schéma directeur dans les engagements individuels**

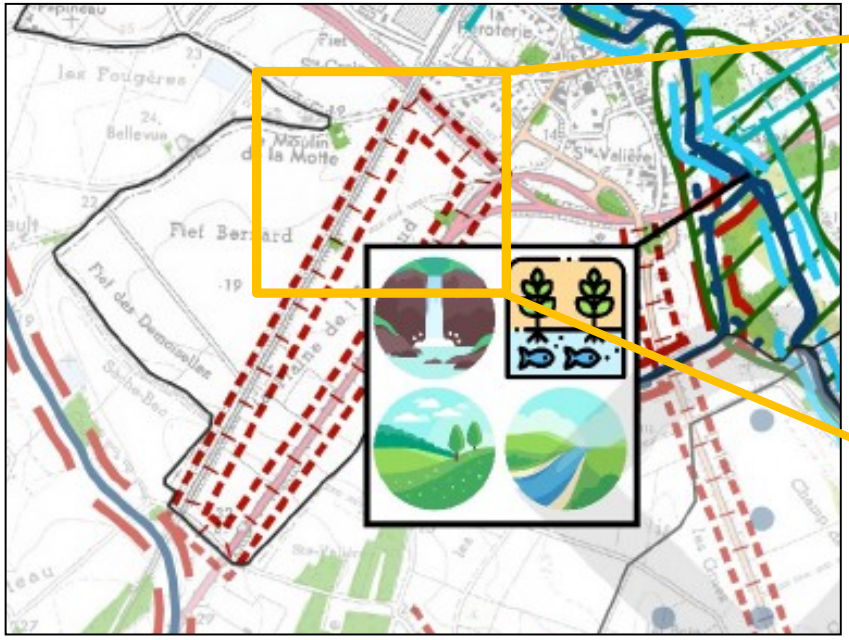

Schéma Directeur

Projet d'engagement individuel (comparaison avec le SD)

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Enjeu 4

Mettre en œuvre les actions en faveur de la biodiversité aquatique/terr.

Action	**Objectif**	*Réalisations*	*Et après?*
Observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité : portage par l'EPMP avec l'appui de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	Etude des changements d'assolement, évolution des volumes utilisés/qualité de l'eau, tenue des engagements	Recueil des premières données Reprise du cahier des charges et consultation expert Réunions de travail avec les associations de protection de la nature (Août 2021 et poursuite sur une base tous les 2 mois)	=> BDD opérationnelle pour Octobre 2021 + listing des données d'entrée => Objectif V0 en Mars 2022

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

➔ Une base de données à créer avec de très nombreuses sources

		NOM	SOURCE	DATE D'ACQUISITION DE LA DONNEE	RECURRENCE
Données externes		RPG : fournit une information sur les assolements, le statut en agriculture biologique et les MAEC	DDT17-79-86	7 septembre 2021	chaque année (1er septembre)
		OUGC : points de prélèvements utilisés par l'exploitant, volumes autorisés et volumes consommés	EPMP	en cours	chaque année après le PAR (1er novembre)
		ARS : qualité d'eau (Nitrates, qualité organoleptique, substances indésirables, PPP, qualité microbiologique et sous-produits de décompositions des PPP*)	ARS (Syndicats d'eau)	27 septembre 2021	contact pris / proposition d'obtention des données à partir de 2018 / date de récurrence d'envoi des données à définir
		Inventaire de biodiversité point 0	Coop'Eau79	en cours	
		D'autres données peuvent être intégrées au fur et à mesure de l'évolution de l'outil (PNR, Météo France)			
Données récupérées au sein de l'observatoire	Données saisies par l'agriculteur	Statut de l'irrigation à la parcelle - irrigable/irrigué	BDD Observatoire	mars 2022	à partir du 1 er novembre
		Données d'irrigation à la parcelle - origine et volumes	BDD Observatoire	mars 2022	à partir du 1 er novembre
		Succession des cultures sur la parcelle, avec dates de début et de fin	BDD Observatoire	mars 2022	à partir du 1 er novembre
		Utilisation de fertilisants	BDD Observatoire	mars 2022	à partir du 1 er novembre
		IFT - calculé à l'échelle de l'exploitation	BDD Observatoire et MesParcel	mars 2022	à partir du 1 er novembre
		Paramètres de suivi de ces engagements	BDD Observatoire	mars 2022	A la date prévu par l'engagement pour le contrôle
		Justificatifs de suivi des engagements	BDD Observatoire	mars 2022	A la date prévu par l'engagement pour le contrôle
	Données saisies par les conseillers CA79	Formations suivies par l'exploitant, avec justificatif	BDD Observatoire	Fin 2021/Début 2022	Lors de la prise d'engagements d'un exploitant
		Données relatives au diagnostic d'exploitation	BDD Observatoire	2021	Lors de la prise d'engagements d'un exploitant
		Engagements pris par l'exploitant	BDD Observatoire	2021	Lors de la prise d'engagements d'un exploitant
Données interne CA79	Schéma Directeur de la Biodiversité	Carte d'enjeux (synthèse des cartes de contexte)	CA79	acquise - (évolue avec l'avancée du projet)	MAJ à chaque phase de travaux
		Carte d'orientation (cartes utilisées pour la prise d'engagement par les agriculteurs)	CA79	acquise - (évolue avec l'avancée du projet)	MAJ à chaque phase de travaux
		Cartes de contexte (géologie, pédologie, topologie...)	CA79	acquise - (évolue avec l'avancée du projet)	MAJ à chaque phase de travaux
	Données d'authentification	Identifiants de connexion (nom d'utilisateurs, mots de passe)	CA79	Générées pour l'ouverture de l'application	Doit être mise à jour lorsqu'un exploitant entre ou sort du projet

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Visuel d'un rendu possible du SD via l'observatoire:

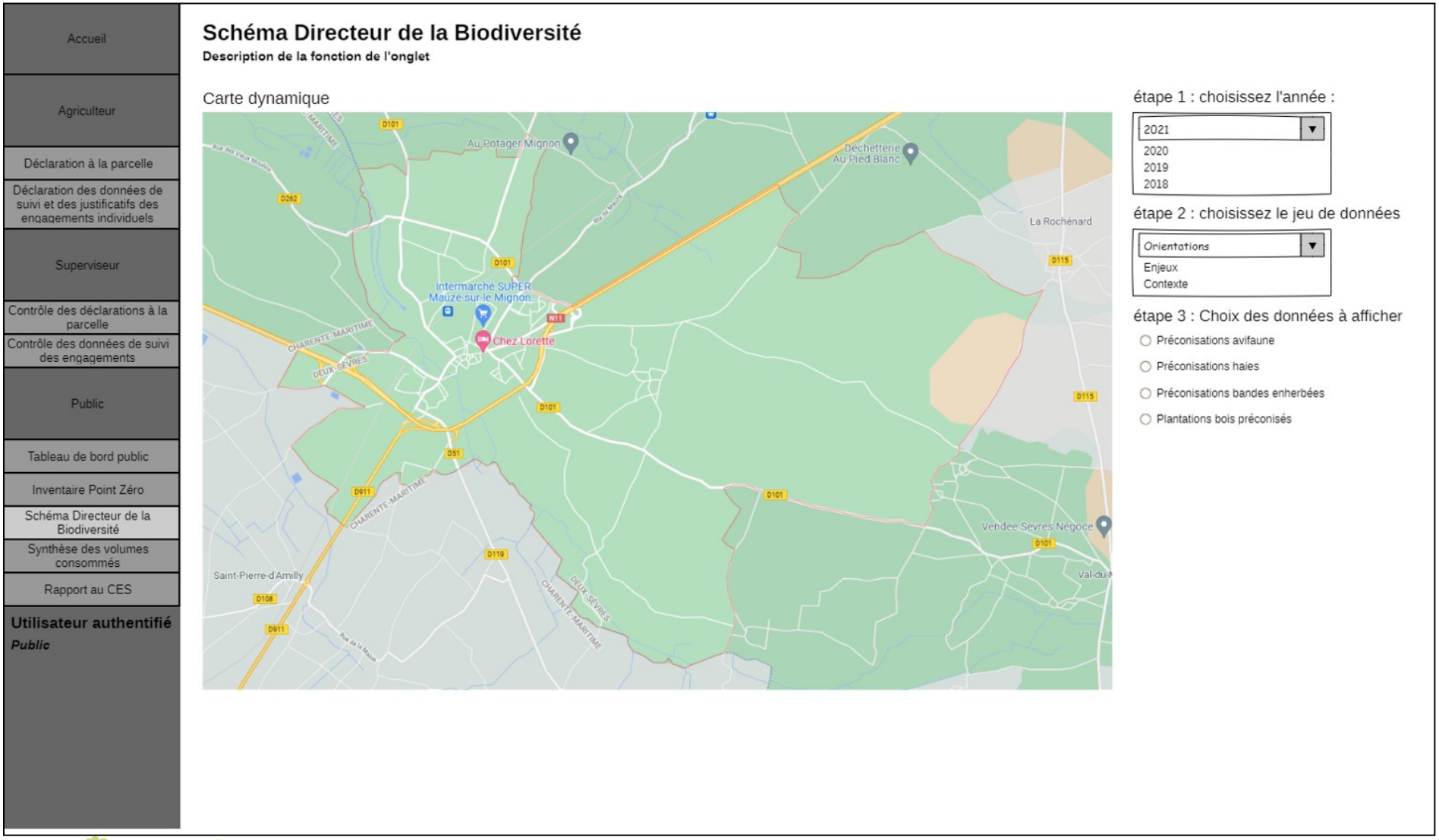

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

Visuel d'un rendu possible du SD via l'observatoire:

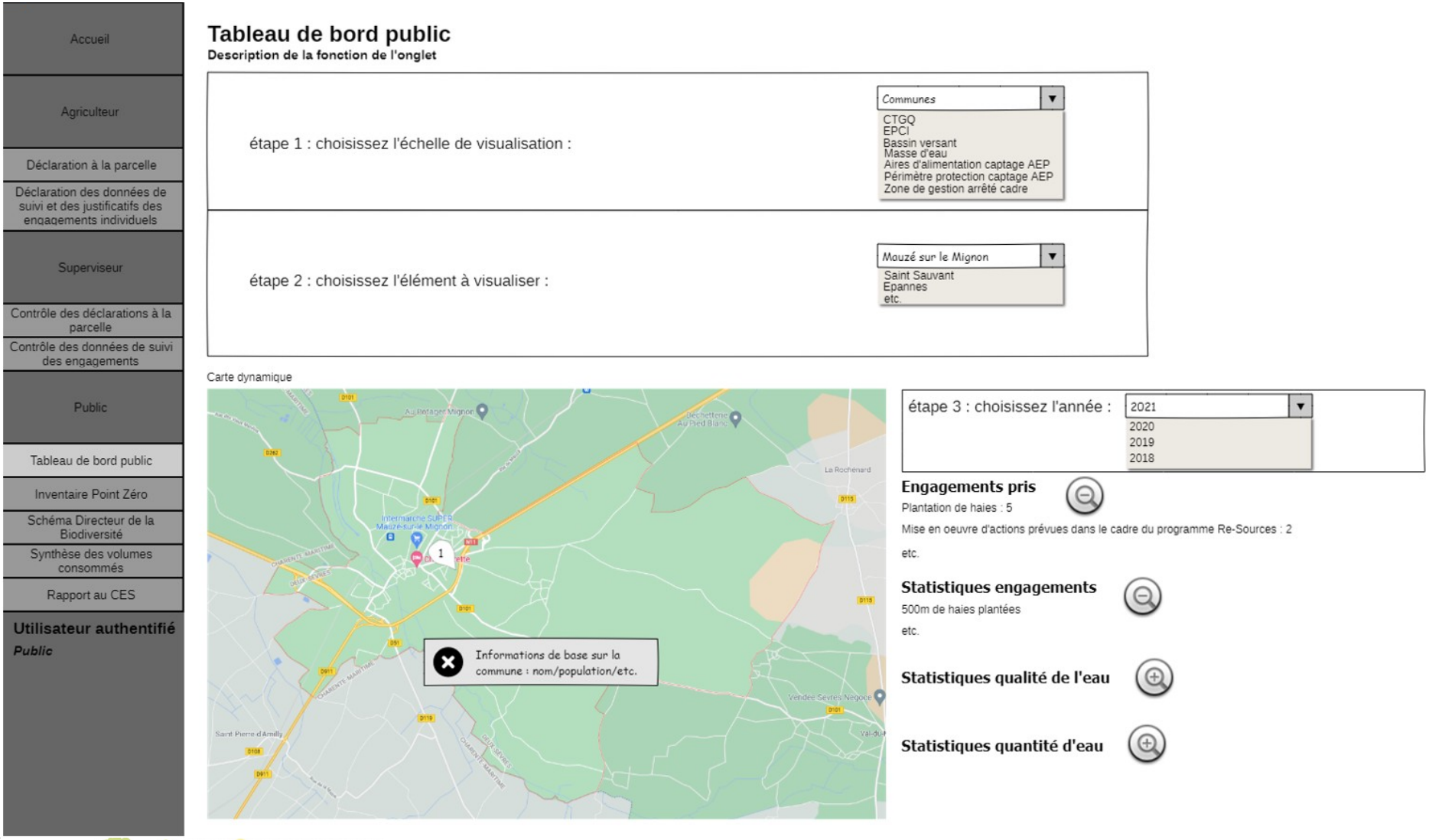

Échelles de présentation des synthèses territoriales

- Nécessité réglementaire (engagements individuels et règlement intérieur de l'OUGC) d'obtenir les paramètres de suivi des engagements à la parcelle
- Cartographies synthétiques : au moins à l'échelle de la commune
- Propositions d'échelles pour les synthèses : territoires des communes, des EPCI, des aires d'alimentation et périmètres de protection de captage, des zones de gestion de l'arrêté cadre sécheresse, des bassins versants et du CTGQ dans son intégralité
- Pas de temps annuel pour les publications
- Une première réunion technique le 9/09 ; une autre en préparation

II. Volet technique du bilan évaluatif: focus sur quelques réalisations et avancement des actions

➔ Calendrier prévisionnel

- Octobre 2021 : deuxième réunion technique ;

- Mars 2022 : mise en service d'une première version comprenant l'outil pour les exploitants de **déclaration à la parcelle**.
  La version comprend : les premiers **engagements individuels** et les **diagnostics** associés et l'accès aux **synthèses** pour les territoires concernés par la tranche 1 (Mauzé-sur-le-Mignon etc), une carte interactive du **Schéma Directeur de la Biodiversité,** la synthèse des **volumes consommés** ;

- Été 2022 : mise en service d'une nouvelle version permettant de renseigner les **données de suivi** et les **justificatifs** des engagements individuels.
  La version comprend : les outils à destination des organismes de **contrôle**, le **tableau de bord** à destination du public, un outil exploitant les premières données de l'**Inventaire Point Zéro** ;

- Fin 2022 : mise en service d'une nouvelle version comprenant les modifications validées par les acteurs du projet.

III. Volet financier

- Bilan 2019-2020 des aides (Agence de l'Eau) :

Désignation des actions	Montant éligible (€)	Aide prévisionnelle (€)	Montant de l'aide (€)
Animation générale et communication	131 285,00 €	65 644,00 €	44 118,60 €
Actions collectives	119 740,00 €	60 870,00 €	25 108,00 €
TOTAL	251 025,00 €	126 514,00 €	69 226,60 €

Montant des aides pour 2021 => à venir (aides prévisionnelles : 34 891,40 € pour l'animation général/communication, 26 040 € pour les actions collectives)

- Prévisionnel 2019-2021 (Agence de l'Eau) :

Désignation des actions	Montant éligible	Aide prévisionnelle	Montant de l'aide
Diagnostics d'exploitation	184 800,00 €	129 360,00 €	à évaluer
Observatoire des pratiques	15 238,10 €	7 619,05 €	à évaluer
TOTAL	200 038,10 €	136 979,05 €	à évaluer

IV. Le bilan évaluatif du CTGQ

- Un contenu défini par le CTGQ (article 5):
  - Sensibiliser/mobiliser les acteurs locaux,
  - Questionner la pertinence de la stratégie vs enjeux,
  - Analyser gestion de projet (pilotage, animation, pilotage),
  - Analyser réalisations/résultats/impacts des actions,
  - étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus ;
  - Établir points forts/limites de l'action locale + pistes d'amélioration,
  - Évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE.
- Première version : fin 2021- début 2022 pour un avis de la CES en février 2022 ;
- En février 2022 : propositions par les membres de la CES de thématiques à préciser ou développer en vue de la consolidation du bilan évaluatif.